

Fiche descriptive générique

Administration

Pratique de la paie des intermittents : cas complexes

Version au 25/01/2024



En mode Présentiel ou Distanciel suivant les dates

NOUVEAU

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne chargée de l'administration de projet culturel (association, service de collectivité, centre culturel, etc)

OBJECTIFS - COMPÉTENCES VISÉES

- Maîtriser les cotisations propres à la situation de son entreprise
- Valider la conformité du mode de rémunération pour chaque situation rencontrée
- Connaître la réglementation applicable aux cas complexes : cotisations spécifiques, exonérations
- Savoir vérifier les calculs produits par les outils de paie avant paiement et remise des bulletins et attestations aux salariés

PRÉREQUIS

Cette formation nécessite une pratique effective de la paie des intermittents, d'avoir suivi la formation "Établir la paie des artistes et des techniciens intermittents du spectacle - Cas simples" ou d'en maîtriser les acquis.

MODALITÉS D'ADMISSION

L'admission à cette formation est soumise à un entretien avec un.e de nos conseillers.ères formation.

CONTENU

Rappels : bien identifier les catégories de salariés pour bien appliquer les obligations employeur

- Catégorie et statut des salariés
- Le salaire de base : durée du travail, cachets, répétitions, mensualisation
- Les accessoires et majorations du salaire : prime, majorations et indemnités conventionnelles, heures supplémentaires
- Les cotisations spécifiques propres à chaque convention collective

Situations complexes, rémunérations accessoires

- Artistes et techniciens étrangers
- Emploi de mineurs
- Traitement des frais professionnels : planchers et plafonds, abattement, remboursement et indemnités forfaitaires, situations de cumuls interdits et cumuls autorisés
- Captations
- Royalties

Calcul des bases de cotisations

- Assiettes et bases de cotisations
- Les cotisations des cadres intermittents, la GMP
- Le calcul de la réduction Fillon
- La régularisation de plafonds : principes, salariés et cotisations concernées
- Les déclarations sociales : principes, regroupements des déclarations sociales, croisements et vérifications de bases de calcul

FORMATEUR RÉFÉRENT et Direction pédagogique

GUYON Jérôme

Jérôme GUYON est gérant et fondateur de Pop Paye, prestataire et conseil dans le traitement de la paie pour les entreprises culturelles.

De formation universitaire (conception de projets culturels), il a développé une expérience approfondie du terrain culturel en tant que manager de groupes puis en tant que coordinateur du réseau de salles de spectacles Ates-If. Il a ensuite été responsable du service



maintenance de GHS (éditeur du logiciel sPAIEctacle) pendant 5 ans avant de créer Pop Paye en 2005. Formateur en paie et droit social depuis le début des années 2000, il a conçu les formations Artes sur ces thématiques et anime chaque année une vingtaine de sessions de formation.

La direction pédagogique est assurée par BUREAU Cyrille Directeur de l'organisme de formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cette formation alterne l'exposé participatif (apports théoriques, pédagogie interrogative) et le plan d'action personnel (exemples de bonnes pratiques mobilisables par les participants, pédagogie active-interrogative).

La pédagogie active est priorisée, par mise en situation et cas pratiques, exercices individuels, conseils personnalisés à chaque participant.

Les participants doivent se munir d'une calculatrice.

MOYENS ET SUPPORTS

Les lieux de formation disposent d'un espace d'accueil et de détente dédié (description détaillée sur notre site Internet). Les salles de formation sont équipées de bureaux biplaces, de tableaux et moyens de projection à vocation pédagogique, d'accès au WiFi (à la discrétion du formateur). Les salles de formation sont fermées et sécurisées en dehors des temps de formation.

Chaque participant et formateur dispose d'un extranet individuel pendant la formation.

Les supports pédagogiques et les références bibliographiques sont fournis à chacun pendant ou après la formation, après avoir été commentés pour assurer leur bonne appropriation.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Avant la formation, chaque participant est invité à un entretien avec un conseiller, puis à compléter un questionnaire lui permettant d'exprimer directement au formateur sa situation et ses attentes.

Le contrôle des acquis en cours de formation est réalisé à l'aide de mises en situation, d'auto-diagnostic, de travaux pratiques ou dirigés, suivant les modalités pédagogiques.

Une évaluation qualitative est réalisée en fin de formation, puis analysée par l'équipe pédagogique. Le résultat global est à la disposition du participant.

Une attestation individuelle de formation, rappelant les objectifs, est remise au participant l'ayant suivie avec assiduité.

ORGANISATION, DURÉE ET COÛT PÉDAGOGIQUE

Effectif limité à 12 participants maximum.

Durée : 2 jours (14 heures de formation, y compris les activités pédagogiques effectuées à distance)

Tarif public : 1 195 euros, net de taxes, par participant

Tarif spécifique : 840 euros, net de taxes, par participant, destiné aux personnes physiques (indépendants, intermittents...), aux salariés d'associations et aux agents des communes de moins de 2500 habitants

Grâce au respect des procédures qualité en vigueur, nos formations sont éligibles à une prise en charge totale ou partielle par les dispositifs publics de financement de la formation.

Informations complémentaires

Cette formation a un taux de satisfaction de 91 % (taux de répondants 100 % à la date du 09/04/2024)

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Nos formations sont accessibles aux personnes handicapées moteur dans la plupart de nos lieux de formation.

D'autres types de handicaps et de compensations peuvent être pris en charge sur demande. Notre organisme de formation est doté d'un référent handicap qui peut étudier avec vous les différents aménagements de votre projet de formation.



Pour tout autre renseignement : 02 40 20 35 35

